

XV^e DIVISION MILITAIRE.
C.S.D. 1^{er} ORAISON.
-3-

Oraison, le 18 Novembre 1940

SECRET.

503
SECRET

de la F.^m.
association dissoute.

Le Commissaire Spécial, Commandant
le Centre de Séjour Surveillé d'Oraison.

Monsieur le Colonel, Commandant le
Département Militaire de s Basses-Alpes

DIGNE

J'ai l'honneur de vous faire connaître, à toutes fins utiles :

Une personne, digne de foi, m'a rapporté que les archives du Siège de la Franc-Maçonnerie d'Oraison se trouvaient actuellement chez Monsieur BLANC à VAL d'ASSE, et que celui-ci continuait à travailler contre notre Gouvernement.

Le 18 Courant, il avait été très affaibli. Il s'est rencontré à Manosque, avec une femme, aux cheveux colorés, inconnue dans la région.

Le même informateur m'a également signalé que le nommé GUIEU, Camionneur à Oraison, affilié à cette association dissoute, avait porté hier matin, dimanche 17 Novembre, une quarantaine de lettres à la Poste de la Place. Ces plis avaient préalablement été affranchis à 1 franc.

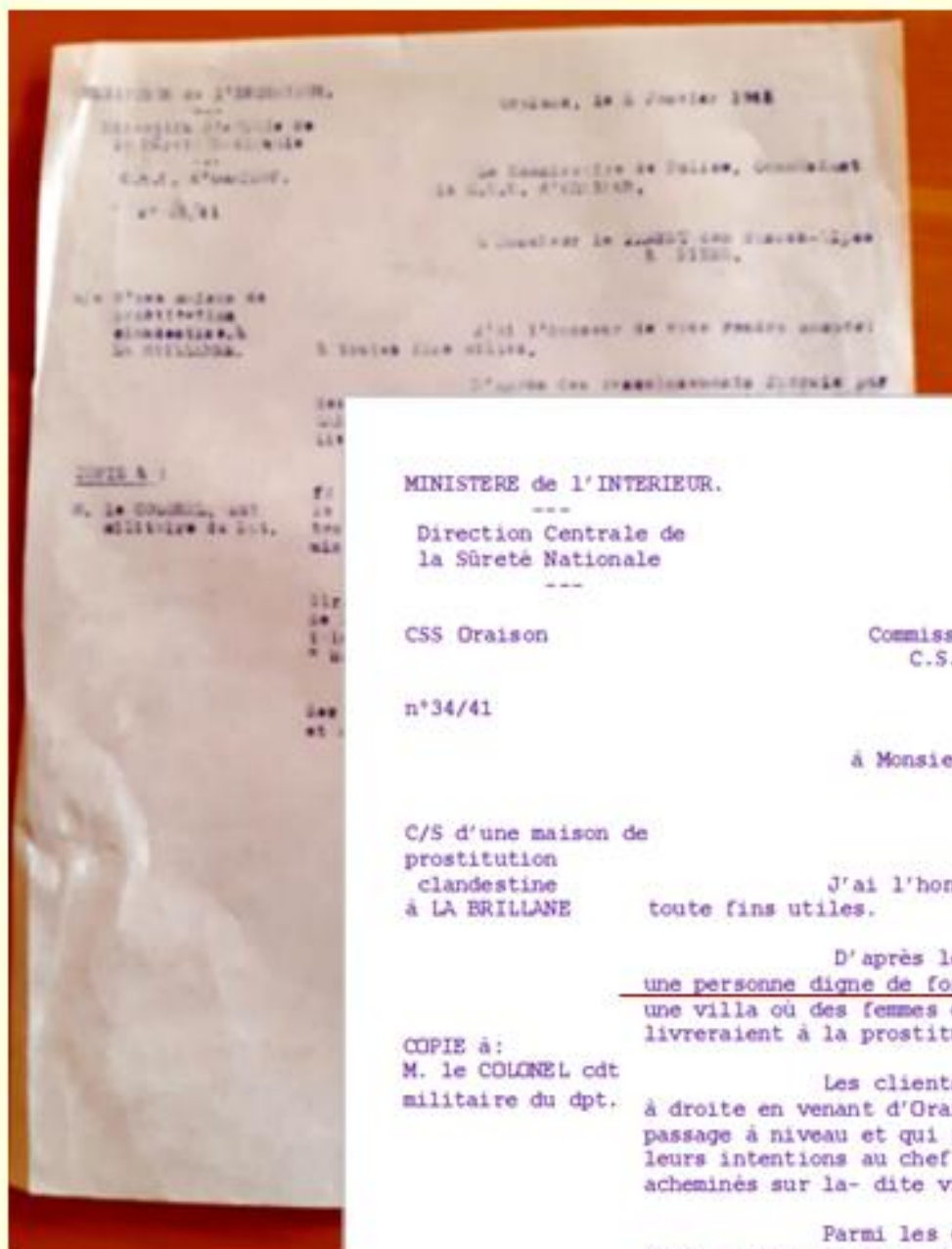
Il y a lieu de croire que ces lettres sont des convocations.

Je ne manquerai point de vous tenir au courant de tout fait nouveau porté à ma connaissance.



COPIE à MM. le Préfet des Basses-Alpes.
Le Commissaire Spécial à Digne.

Une personne digne de foi m'a rapporté que les archives du Siège de la Franc-Maçonnerie d'Oraison se trouvaient actuellement chez Monsieur X Val d'Asse et que celui-ci continuait à travailler contre le Gouvernement



MINISTÈRE de l'INTERIEUR.

Oraison, le 6 janvier 1941

Direction Centrale de
la Sûreté Nationale

CSS Oraison

Commissaire de Police, Commandant le
C.S.S. d'ORAISON

n°34/41

à Monsieur le PREFET des Basses Alpes
A Digne

C/S d'une maison de
prostitution
clandestine
à LA BRILLANE

J'ai l'honneur de vous rendre compte à
toute fins utiles.

D'après les renseignements fournis par
une personne digne de foi, il existerait à LA BRILLANE
une villa où des femmes de mœurs légères se
livreraient à la prostitution.

COPIE à:
M. le COLONEL cdt
militaire du dpt.

Les clients fréquentant le premier café
à droite en venant d'Oraison directement en venant du
passage à niveau et qui font connaître directement
leurs intentions au chef de l'établissement seraient
acheminés sur la- dite villa.

Parmi les clients assidus figurent des
chefs militaires de la Compagnie de Travailleurs de LA
BRILLANNE, et plus particulièrement le Capitaine
communément connu et représenté pour être « un bon
vivant. »

Des représentants de la force publique,
des gendarmes compteraient même dans cette clientèle
et auraient même contacté des malades.

**Dans son souci permanent de redressement moral du
pays, Vichy durcit la loi sur la prostitution.**

**Avec la loi du 20 juillet 1940 ⁽¹⁾ le législateur en
élargit le champ d'application à l'encontre des
proxénètes désormais qualifiés « d'indésirables »**

**Le CSS de Sisteron en compte un temps parmi les
internés.**

(1) Le régime existe depuis le 10 juillet 1940.

Remarquer dans les deux exemples, l'emploi d'une terminologie récurrente: il s'agit toujours d'une « *personne digne de foi !* » et l'emploi du subjonctif « *il existerait, se trouverait...* »

La délation, un mal français :

Vichy encourage la délation. Mieux, la loi du 25 octobre 1941 légalise la dénonciation en faisant une « *obligation légale* ».

Toutefois si cette délation est réprouvée en silence par une grande partie de la population, les motifs sont légion pour accuser ses voisins: les délations les plus fréquentes et les plus constantes portent sur le ravitaillement et le marché noir, dans un contexte de pénurie.

Mais aussi sur tous les aspects de la vie quotidienne: la jalousie, le voisinage, et même les héritages.

Les actes de résistance, l'enrichissement personnel, le refus du service du travail obligatoire (STO) ne sont pas oubliés...

La délation est souvent orale et la lettre anonyme n'est pas la modalité la plus fréquente.

En 1943, la délation est tellement répandue que les autorités veulent y mettre bon ordre.

A l'automne, une nouvelle loi est adoptée, qui vise à punir les accusations calomnieuses.

A la Libération, la délation reste vivace: cette fois, ce sont tous ceux qui ont collaboré avec l'ennemi et/ou se sont enrichis qui sont dans la ligne de mire: les « corbeaux » resuscitent de mauvais souvenirs.